



COMITÉ DU 29 JUN 2022				
DÉLIBÉRATION N°	C2022	06	29	06

- Date d'envoi de la convocation : 23/06/2022
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 33
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 6
- Nb de membres absents et excusés : 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220629-C2022_06_29_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022
Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2022 – MODIFICATIONS APPROBATION

Le quorum constaté,

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet de visualiser sur plusieurs exercices les crédits nécessaires à la réalisation de projets.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

L'autorisation de programme représente la totalité des crédits affichés pour un projet.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Les crédits de paiements représentent les crédits votés sur chaque exercice budgétaire.

Les AP/CP sont présentés au vote de la manière suivante :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ;
- Les crédits de paiements non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du comité syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération du comité syndical.

Le suivi des AP/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
Considérant l'avis favorable de la Commission de Finances du 08/06/2022,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – de valider, conformément au document joint en annexe, les actions suivantes :

Modifications d'autorisation de programme :

- Autorisation de programme n° 2019AP01, comprenant l'opération 2019-15 « ST JEAN – BASSIN EP », révisée à la hausse pour un montant de 140 000 € ;
- Autorisation de programme n° 2020AP04, comprenant l'opération 2018-35 « DESIGN CLEON », révisée à la hausse pour un montant de 200 000 € ;

Créations d'autorisation de programme :

- Création de l'autorisation de programme n° 2022AP05, comprenant l'opération 2017-11 « DEFENSE INCENDIE CENTRE DE TRI », pour un montant total de 1 131 000 € ;
- Création de l'autorisation de programme n° 2022AP06, comprenant l'opération 2018-32 « INTERCONNEXION CENTRE DE TRI/UVE », pour un montant total de 914 160 € ;
- Création de l'autorisation de programme n° 2022AP07, comprenant l'opération 2022-15 « TRANSPORT FLUVIAL », pour un montant total de 1 200 000 € ;
- Création de l'autorisation de programme n° 2022AP08, comprenant l'opération 2022-24 « CONSTRUCTION CENTRE DE TRI ZONE NORD », pour un montant de 25 060 000 €.

OPERATIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES				CREDITS DE PAIEMENTS				
	Etape budgétaire	Montant voté	Révisions proposé	Total cumulé	Réalisations cumulées antérieures	2022	2023	2024 à 2027 (montants estimés)	Total cumulé
2019AP01 SAINT JEAN - BASSIN EP		952 500	140 000	1 092 500	60 738	931 762	100 000	0	1 092 500
	Opération 2019-15	DM 2019-02	445 000		60 738				60 738
		Révision BP 2021	102 000		0				0
		Révision BP 2022	405 500		0	405 500			405 500
		Report de crédits BS 2022			0	486 262			486 262
		Révision BS 2022		140 000	0	40 000	100 000		140 000
2019AP02 MONTVILLE - BASSIN EP		303 500	0	303 500	24 736	278 764	0	0	303 500
	Opération 2019-16	DM 2019-02	233 000		24 736				24 736
		Révision BP 2022	70 500		0	70 500			70 500
		Report de crédits BS 2022			0	208 264			208 264
2019AP03 VILLER ECALLES - BASSIN EP		119 600	0	119 600	4 918	114 682	0	0	119 600
	Opération 2019-17	DM 2019-02	110 000		4 918				4 918
		Révision BP 2021	8 000		0				0
		Révision BP 2022	1 600		0	1 600			1 600
		Report de crédits BS 2021			0	113 082			113 082
2020AP04 DESIGN CLEON		700 937	200 000	900 937	38 170	662 767	200 000	0	900 937
	Opération 2018-35	BS 2020	700 937		38 170				38 170
		Report de crédits BS 2022			0	662 767			662 767
		Révision BS 2022		200 000	0		200 000		200 000
2022AP05 DEFENSE INCENDIE DU CENTRE DE TRI		580 000	551 000	1 131 000	12 964	567 036	551 000	0	1 131 000
	Opération 2017-11	BS 2021	60 000		12 964				12 964
		BP 2022	520 000		0	520 000			520 000
		Report de crédits BS 2022			0	47 036			47 036
		Révision BS 2022		551 000	0		551 000		551 000
2022AP06 INTERCONNEXION CENTRE DE TRI/UVE		54 160	860 000	914 160	0	114 160	300 000	500 000	914 160
	Opération 2018-32	BS 2021	19 160		0	19 160			19 160
		BP 2022	35 000		0	35 000			35 000
		Révision BS 2022		860 000	0	60 000	300 000	500 000	860 000
2022AP07 TRANSPORT FLUVIAL		200 000	1 000 000	1 200 000	0	200 000	0	1 000 000	1 200 000
	Opération 2022-15	BP 2022	200 000		0	200 000			200 000
		Révision BS 2022		1 000 000	0			1 000 000	1 000 000
2022AP08 CONSTRUCTION CENTRE DE TRI ZONE NORD		0	25 060 000	25 060 000	0	60 000	0	25 000 000	25 060 000
	Opération 2022-24	BS 2022		25 060 000	0	60 000		25 000 000	25 060 000
TOTAL		2 910 697	27 811 000	30 721 697	141 526	2 929 171	1 151 000	26 500 000	30 721 697

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	39	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ